



Commune de Champéry

AVIS PUBLIC

Suite aux intempéries de janvier 2018 et plus particulièrement aux laves torrentielles du Nant de Gleux, le Conseil municipal de Champéry informe :

- Les travaux urgents de sécurisation et de protection actuellement en cours sont réalisés en collaboration avec les services concernés de l'Etat du Valais au regard de l'article 42 LcACE selon la décision du Conseil municipal du 26 février 2018. Le dossier de régularisation sera mis en consultation ultérieurement.
- La mise à l'enquête publique datée du 27 mai 2011 concernant l'aménagement contre les crues du torrent du Nant de Gleux, ainsi que les procédures liées est caduque et annulée.
- Un nouveau projet sera remis à l'enquête publique à une date ultérieure après examen de la pertinence des mesures proposées au regard des événements et de la situation de 2018 et incluant les mesures urgentes effectuées. Il remplacera ainsi le projet mis à l'enquête en mai 2011.

Les personnes intéressées souhaitant de plus amples renseignements peuvent prendre contact avec le service technique de la Commune de Champéry.

Champéry le 13 avril 2018

Administration Communale